

Envoyé en préfecture le 29/03/2023 Reçu en préfecture le 29/03/2023 Publié le 2 9 MARS 2023 ID: 039-283900017-20230321-C2023_16-AR

> Membres en exercice : 22 Présents: 17 Procurations: 1 Nombre de votants : 18 Votes pour: 18 Votes contre: 0

Date de la convocation : 20/02/2023

Abstentions: 0

Délibération n° C 2023-16

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil d'Administration

Séance du 21 mars 2023

Budget Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Marie-Laure PERRIN; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants: Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Gérard BONNET, Stéphane CHAMPANHET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés: Mesdames Danielle BRULEBOIS, Florence GAY, Florence MAUPOIL, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Procuration: Madame Christine RIOTTE à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD; Messieurs le Lieutenant Emmanuel VUILLERMOZ, l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés. Absents: Madame Nadia WAUQUIER; Monsieur le Sergent-chef Franck TOUILLIER.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sandrine BACZYK (Adjointe au Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), le Capitaine Antoine HALGRAIN (Adjoint au Chef du groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-17 du 3 juin 2021 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-17 du 17 mars 2022 relative à l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-18 du 17 mars 2022 relative à l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-19 du 17 mars 2022 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-20 du 17 mars 2022 relative au Budget Primitif de l'exercice 2022;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-31 du 10 octobre 2022 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-39 du 12 décembre 2022 relative à l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2023-05 du 24 janvier 2023 relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

INTRODUCTION

Le Budget Primitif doit, conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, faire l'objet d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Ainsi le présent rapport informe l'assemblée délibérante des données financières inscrites au Budget Primitif (BP) 2023.

Le projet de budget 2023 est la suite de l'adoption du RERC le 12 décembre 2022, du Débat d'Orientations Budgétaires du 24 janvier 2023, des arbitrages ultimes et des derniers éléments du compte administratif de l'exercice 2022.

Sérieux, équilibré et ambitieux, le BP 2023 traduit la volonté affichée d'optimiser les dépenses tout en garantissant une couverture opérationnelle adaptée aux enjeux du territoire jurassien.

Le compte administratif 2022 a été impacté par une activité opérationnelle intense.

La confection de la section de fonctionnement reste difficile. L'évolution des dépenses reste légèrement supérieure à celle des recettes. Si la prudence s'impose, malgré des besoins, des impératifs réglementaires, certaines dépenses ont dû être différées, les dépenses de la section ont été ajustées à la progression importante des recettes avec les efforts conséquents du Département, des EPCI et des communes. Le BP 2022 ayant été construit sur des hypothèses depuis fortement perturbées en 2022, les écarts de prévision sont souvent beaucoup plus importants que sur les années précédentes ; c'est pourquoi des observations seront parfois portées par rapport à l'ensemble des crédits votés en 2022.

Le résultat cumulé a cependant augmenté, la prévision de neutralisation des amortissements immobiliers inscrite diminue, l'amortissement des subventions perçues augmente, ces trois éléments restant nécessaires à l'équilibre de la section. L'affectation d'un excédent de résultat en investissement ou un virement à la section d'investissement n'est pas envisagé.

Concernant la section d'investissement, l'année 2023 sera marquée par la poursuite des opérations de construction des CIS d'ARBOIS, de SAINT-AUBIN et de LORETTE. Nous sommes dans la deuxième année du Plan Pluriannuel d'Equipement triennal (PPE, parc roulant).

Après un niveau historiquement élevé en 2019, une diminution sur les 3 exercices suivants, la section augmente.

Par rapport au débat d'orientations budgétaires les prévisions 2023 ont diminué en fonctionnement de 170 K€, et augmenté en investissement de 608 k€.

Ainsi le budget proposé s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 32 384 k€, soit 21 855 k€ en fonctionnement et 10 529 k€ en investissement, restes à réaliser inclus. Les résultats cumulés repris dès le BP sont de 677 k€ en fonctionnement et 1 751 k€ en investissement.

Par rapport au BP 2022 il augmente de 8,25 % soit + 2 468 k€ (+9,42 % soit + 1 881 k€ en fonctionnement et + 5,92% soit + 588 k€ en investissement).

L'augmentation en fonctionnement est liée à celle des charges à caractère général et à celle des charges de personnel.

L'augmentation de l'investissement est liée aux constructions des CIS d'ARBOIS, LORETTE et ST AUBIN, à un glissement des crédits de paiement du PPE ainsi qu'au projet d'acquisition d'une Echelle Pivotante Automatique (EPA), longtemps repoussée, et ce bien que les restes à réaliser soient moins importants qu'au BP 2022.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPE	ENSES DE FONCTIONNEMENT								
СНАР	INTITULE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	Crédits totaux	Prévision	Evolution	
011	Charges à sarretère général	2 894 869	2 815 548	3 435 571	2 242 222	votés en 2022	BP 2023	Montant	%
012	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assi	12 189 602	12 784 918	13 493 216	3 218 200 13 284 490	3 782 387 13 653 210	4 058 300	840 100 527 560	26,10% 3.97%
65	Autres charges de gestion courante	101 589	129 599	100 803	136 307	136 307	13 812 050 137 910	1 603	1,18%
	Total gestion des services	15 186 060	15 730 065	17 029 590	16 638 997	17 571 904	18 008 260	1 369 263	8,23%
66	Charges financières	154 040	157 387	155 805	142 605	155 805.31	153 362	10 757	7.54%
67	Charges exceptionnelles	134 040	78 600	1 625	2 000	2 000	20 000	18 000	900.00%
68	Dotation aux amort, et provisions		15 431	70 000	70 000	70 000	70 000	10 000	300,0076
022	Dépenses imprévues		15 451	70 000	50 000	50 000	200 000		1
	DES OPERATIONS REELLES	15 340 099	15 981 483	17 257 020	16 903 602	17 849 709	18 451 622	1 548 020	9.16%
042	Amortissement	3 117 925	3 194 920	3 065 875	3 070 369	3 070 369	3 402 988	332 619	10.83%
	Valeur cptble immo cédée	76 939	91 907	0 000 070	0 070 000	0070000	0 402 500	002 010	10,0070
023	Virement à la section d'investisseme	110000000	01001						
-	EPENSES DE FONCTIONNEMEN	18 534 963	19 268 310	20 322 895	19 973 971	20 920 078	21 854 610	1 880 639	9,42%
RECE	TTES DE FONCTIONNEMENT								
70	Prod. Des services du domaine et	831 203	983 223	1 208 970	998 000	1 080 237	827 304	- 170 696	-17.10%
74	Contributions et participations	16 890 376	17 268 709	18 585 957	17 738 253	18 584 453	19 512 626	1 774 373	10,00%
75	Autres produits de gestion courante	4 220	4 123	4 166	4 200	4 200	4 200	72	
013	Atténuations de charges	38 050	57 370	20 296	40 000	40 000	20 000	- 20 000	-50.00%
1	Total gestion des services	17 763 849	18 313 425	19 819 389	18 780 453	19 708 890	20 364 130	1 583 677	8,43%
77	Produits exceptionnels	136 671	164 985	28 948	65 000	65 000	30 000	- 35 000	
78	Reprises sur amortissements et pro-	E NEW PARKETTE					No. U.S. H.	1/61	
	DES OPERATIONS REELLES	17 900 520	18 478 409	19 848 337	18 845 453	19 773 890	20 394 130	1 548 677	8,22%
042	Opération d'ordre entre sections (n	708 116	670 000	328 549	310 880	328 550	165 745	- 145 134	-46,68%
	Quote-part des subventions transf			443 225	443 226	443 226	618 193	174 967	100,00%
	différence sur réalisation négative	18 062	4 540	4 914				646	
002	ESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				374 412,73	374 413	676 542	302 129	80,69%
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	18 626 698	19 152 949	20 625 024	19 973 971	20 920 078	21 854 610	1 880 639	9,42%
	SOLDE DE L'EXERCICE	91 735	- 115 361	302 129					
RESU	JLTAT COMPTABLE (cumulé)	489 774	374 413	676 542					1

Sa croissance s'établit à 9,42% (1 881 k€) et à 9,16% (1 548 k€) en dépenses réelles.

A. Les dépenses de fonctionnement

a- Dépenses réelles

011- Charges à caractère général : 4 058 k€

BP 2022	BP+DM 2022	BP 2023	Evolution BP2023 /BP 2022	Evolution BP2023/ BP+DM 2022
2 210 200	2 702 207	4 05 0 200	26,10%	7,29%
3 218 200	3 218 200 3 782 387 4 0	4 058 300	840 100	275 913

La progression s'établit à 26,10 % (+840 k€); ces charges représentent 18,61 % des dépenses de fonctionnement (22,05 % des dépenses réelles de fonctionnement) :

- ▶ les dépenses en fluides (électricité, bois, gaz, eau, carburant...) qui s'élèvent à 1 521 k€, augmentent de 67,70% (+ 614 k€) : augmentation des tarifs de l'électricité et du carburant, sachant que le coût final en électricité en 2023 n'est pas inscrit en totalité (besoin supplémentaire estimé de 500 à 600 k€). ce poste surveillé sera revu lors des décisions modificatives ;
- les achats de fournitures de petits équipements qui s'élèvent à 408 k€, augmentent de 15,53 % (+55 k€) : pour l'essentiel en raison de l'acquisition de pièces détachées de véhicules, représentant un montant de 260 k€ (+40 k€) : facteur prix et réparations EPA en interne (suite aux contrôles) pour 22 k€;
- les dépenses d'habillement s'élèvent à 44 k€ soit + 10,01 % (+4 k€) : reconstitution des stocks ;
- les achats de produits pharmaceutiques d'un montant de 92 k€ sont en diminution de 14,04 % (-15 k€);
- les achats d'autres matériels et fournitures diminuent de 12 k€ (-17,86 %) pour s'établir à 55 k€;
- ▶ les dépenses de locations et les charges immobilières et mobilières, d'un montant de 72 k€ augmentent de 35,89 % (+ 19 k€). Cette augmentation s'explique par la location d'un mobil home prévu pour des sanitaires au CIS DOLE (6 k€), d'une location de véhicule supplémentaire (DDA) (+ 5 k€), par une hausse des tarifs de locations des bouteilles d'oxygène (+ 3 k€) et des photocopieurs (+5 k€);
- ➤ la maintenance et l'entretien des biens augmentent de 6,10 % (+46 k€) pour s'établir à 796 k€. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses de maintenance des logiciels;
- ▶ les prévisions pour les cotisations d'assurance augmentent de 25,53 % (+ 58 k€) et s'élèvent à 284 k€ (dommages aux biens : 20 k€; bris de matériels : 7 k€; véhicules :122 k€; responsabilité : 41 k€; assurances des personnels : 87 k€; risque cyber (nouveau) : 7 k€);
- les frais de formations extérieures augmentent de 20,56 % (+33 k€) pour s'établir à 193 k€;
- ▶ les dépenses d'honoraires diminuent de 12,68 % (-7 k€) pour s'établir à 48 k€;
- les frais de déplacement et de fêtes et cérémonies s'élèvent respectivement à 91 k€ en hausse de 6,42% (+5 k€), et 24 k€ en hausse de 9,77 % (+ 2 k€);
- les frais de télécommunication diminuent de 1,36 % (-2 k€) pour s'établir à 145 k€;
- les autres dépenses s'élèvent à 285 k€ (244 k€ au BP 2022).

o 012 – Charges de personnel et assimilés : 13 812 k€

	BP 2022	BP+DM 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 /BP 2022	Evolution BP 2023/ BP+DM 2022
Personnels permanents	8 749 490	8 730 210	8 999 050	2,85%	3,08%
r cisorinois permanents	0 749 490	6 730 210	8 999 000	249 560	268 840
SPV	3 515 000	3 903 000	3 740 000	6,40%	-4,18%
Si V	3 313 000	3 903 000	3 740 000	225 000	-163 000
Mesure de fidélisation et reconnaissance	1 020 000	1 020 000	1 073 000	5,20%	5,20%
des anciens SPV	1 020 000	1 020 000	1073 000	53 000	53 000
TOTAL	13 284 490	13 653 210 13 812 050		3,97%	1,16%
TOTAL	13 204 430	13 033 210	13 812 050	527 560	158 840

Il est proposé que les charges de personnel progressent de + 3,97 %, correspondant à une hausse de 527 k€.

D'un montant de 13 812 k€, celles-ci représentent 63,20 % (66,51 % au BP 2022) des dépenses de la section soit 74,86 % (78,59 % au BP 2022) des dépenses réelles de fonctionnement :

- Pour les dépenses associées à la rémunération des personnels permanents (SPP, PATS-contractuels) la comparaison BP 2022/ BP 2023 fait apparaître une hausse malgré un effectif constant. Celles-ci s'élèvent à 8 999 K€, soit +2,85% (+ 250 k€) (dont adhésion au CNAS d'un montant de 38 k€). La hausse observée s'explique ainsi :
 - Incidence en année pleine de l'augmentation (+3,5%) de la valeur du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022
 - Recours aux agents contractuels pour compenser des absences ou vacances de poste (notamment dans l'attente des résultats de concours de caporal SPP)
 - Glissement Vieillesse technicité (GVT) (90k€) (avancements d'échelon, de grade et promotion interne)
 - Prise en compte des recrutements de 2022 en année pleine (3 postes de sous-officiers + logisticien +poste de DDA vacant de janvier à août 2022)
 - Revalorisation quadriennale de l'IFSE au 1^{er} janvier 2022 convenu dans le protocole d'accord 2018-2021
 - 80 k€ sont inscrits pour l'optimisation des ressources humaines
 - Passage de 50 à 70% du temps non complet de la pharmacienne contractuelle en charge de la PUI.
 - la prévision des dépenses consacrées aux sapeurs-pompiers volontaires actifs (3 515 k€ au BP 2022) s'élève à 3 740 k€ et augmente (+6,40 %, soit + 225 k€) : 84 k€ sont destinés aux personnels du service de santé et de secours médical et 3 656 k€ aux autres sapeurs-pompiers volontaires.
 - La valeur de l'indemnité horaire des SPV a également été augmenté de 3,5% le 1er octobre 2022 ce qui produit une incidence sur l'année pleine en 2023.
 - Il faut rester vigilant sur l'évolution de l'activité opérationnelle, rappelons que le réalisé 2022 s'élève à 3 865 k€ (dont 200 k€ pour les opérations de FDF)
 - les dépenses de personnel liées aux régimes de fidélisation et de reconnaissance des SPV sont inscrites à hauteur de 1 073 k€ (+5,20%, soit +53 k€).

Les prévisions indiquées au BP 2023 n'intègrent aucune hypothèse d'augmentation de la valeur du point d'indice pour les personnels permanents. Une hausse de +2% de l'indemnité horaire des SPV est envisagée et estimée pour une prise en compte à compter de juillet.

o 65 - Autres charges de gestion courante : 138 k€

Ce chapitre augmente de 1,18 % (+2 k€), pour s'établir à 138 k€

- redevances pour licences informatiques pour 42 k€;
- indemnités et frais des élus pour 22 k€;
- participation annuelle à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions) s'élevant à 54 k€ :
- ➤ adhésion annuelle au Syndicat Mixte COGITIS de 3 k€;
- > subventions versées aux associations pour 17 k€ :
 - Union Départementale = 7 000 €
 - Spéléo Secours = 4 403 €
 - Amicale de la Direction = 4 000 €
 - Œuvre des Pupilles = 1 555 €

66 – Charges financières : 153 k€

BP 2022	BP 2023	Evolution de BP	2023/BP 2022
DI ZOZZ	D1 2023	Montant	%
142 605	153 362	10 757	7,54%

La prévision des intérêts d'emprunt est de 153 k€ contre 143 k€ en 2022 (+11 k€ soit + 7,54 %). Cette augmentation est due par la hausse du taux d'intérêt de l'emprunt Crédit foncier de 0 à 2,44 %. La première échéance du prêt de 2 300 k€ contracté en 2021 et tiré en 2022 pour un montant d'intérêt de 14 k€ est compensée par une baisse des intérêts courus non échus.

67 – Charges exceptionnelles : 20 k€

Les dépenses de ce chapitre correspondent à l'annulation de titres sur exercice antérieur. Elles augmentent de 18 k€ en prévision d'annulations des titres 2022 appui SMUR (en complément de la provision constituée en 2022 et 2023).

68 – Dotations aux amortissements et provisions : 70 k€

Constitution, recommandée par les comptables, d'une provision pour risques et charges (appuis et carences SMUR antérieurs à la loi Matras). Il s'agit de la même démarche que celle inscrite et réalisée en 2022.

o 022 -Dépenses imprévues : 200 k€

Les dépenses imprévues sont de 200 k€ et augmentent de 150 k€ pour contribuer à couvrir des dépenses liées aux feux de forêts en 2023 le cas échéant.

b- Dépenses d'ordre

040 -Amortissements : 3 403 k€

Le montant de la dotation aux amortissements est estimé à 3 403 k€, celui-ci était de 3 070 k€ en 2022. Il est donc en forte augmentation de 10,83 % (+ 333 k€). Ceci est dû essentiellement au début de l'amortissement des CIS PLATEAU DE NOZEROY, LIZON, les ROUSSES, ORCHAMPS/CHAUX, les COMBES, et BASSIN LEDONIEN/Pôle logistique. L'allongement de la durée d'amortissement de 30 à 50 ans des constructions contribue à modérer cette augmentation ainsi que l'allongement pour les véhicules (sauf VSAV).

B. Les recettes de fonctionnement

a- Recettes réelles

70 - Prestations de service : 827 k€

Les recettes liées aux prestations de service sont en diminution de 17,11% (- 171 k€).

Les principaux changements sont :

- Indisponibilité des transporteurs sanitaires privés (ITSP) : 400 k€ avec baisse du volume de 2 800 à 2 000 interventions au vu du 2ème semestre de l'exercice 2022 (réforme TSU) ;
- Appui au SMUR: 35 k€ sur la base d'un volume titré certain en diminution, estimé à 100 interventions tarifées à 354 €, cette prévision pourrait être revue en cours d'année si les conventions sont signées;
- Carences du SMUR : 14 k€, sur la base d'un volume titré certain en diminution, estimé à 20 interventions tarifées à 708 €, cette prévision pourrait être revue en cours d'année si les conventions sont signées ;
- Autres prestations santé : 40 k€
- ➤ Réquisitions 15 k€;
- Autres Prestations hors santé 322 k€ en augmentation au vu de l'exercice 2022

74 - Contributions et participations : 19 513 k€

Ce chapitre augmente de 10 % (+1 774 k€)

Représentant 89,49 % des ressources de la section (89,01 % au BP 2022) soit 95,91 % des recettes réelles de fonctionnement (94,12 % au BP 2021), les recettes de ce chapitre comprennent :

- les contributions versées par les communes (265 k€) et les EPCI (9 370 k€) pour un montant total de 9 636 k€, en hausse de 564 k€ (+6,22 %) ;
- la contribution de 9 636 k€ versée par le Département, en augmentation de 1 206 k€ par rapport au BP 2022 et de 396 k€ par rapport au total des crédits 2022 ;
- ➤ la participation des communes au remboursement des emprunts contractés pour la construction des casernes de THERVAY, MONT-SUR-MONNET, SAINT-CLAUDE et VIRY, soit 107 k€;
- ➤ le remboursement en annuités par le Département, pour sa part de financement, des intérêts versés dans le cadre d'emprunts contractés pour la construction de casernes et de la Direction, pour un montant de 99 k€;
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) versé au titre des dépenses d'entretien éligibles des bâtiments publics, d'un montant estimé à 15 k€.
- le remboursement de l'Etat pour les dépenses de colonnes Feux de Forêts hors Jura, d'un montant de 20 k€.

75 - 013 - 77 Autres recettes réelles : 54 k€

Ces recettes sont en diminution de 50,37 % (-55 k€), au vu du réalisé 2022. Les principaux changements sont les suivants :

- ▶ les autres produits de gestion courante sont évalués à 4 k€ : redevance du CHU de BESANCON pour ANTARES ;
- les atténuations de charge sont évaluées à 20 k€ (rabais, remises et remboursements sur salaires...), en 2022 la prévision était de 40 k€ et le réalisé était de 20 k€;

les produits exceptionnels sont évalués à 30 k€ (pénalités de retard perçues, remboursements de sinistres, annulations de mandats), en 2022 ils étaient de 65 k€ et 29 k€ en réalisé.

b- Recettes d'ordre

o 042 Recette d'ordre : 784 k€

Comme en 2022, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une neutralisation des amortissements des biens immobiliers.

Le montant prévu pour 2023, 166 k€ (311 k€ au BP 2022), représentera 43,48 % de la neutralisation maximale, en raison de l'amortissement des subventions perçues, d'un montant de 618 k€ pour 2023 qui génère une recette croissante. Il demeure cependant nécessaire de reprendre dès le BP le résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2022.

c- Résultat

Le résultat cumulé, d'un montant finalement de **677** k€, est, comme au BP 2022, repris intégralement. Il était de 613 k€ fin 2018, 398 k€ fin 2019, 490 k€ fin 2020, 377 k€ fin 2021.

Il augmente car en 2022 si comme toujours les dépenses réelles sont inférieures aux recettes réelles, les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice sont aussi inférieures aux recettes, comme en 2020 et contrairement à 2021 et 2019. Le résultat de l'exercice est aussi lié aux opérations d'ordre (charge de l'amortissement, neutralisation, amortissement des subventions perçues et reprise du résultat cumulé). Une grande vigilance restera portée en 2023 sur la nécessité de préserver le résultat comptable cumulé, notamment par rapport à l'exécution des dépenses.

Les négociations avec l'ARS continuent sur l'indemnisation d'interventions effectuées par le SSSM au profit des SMUR depuis de nombreuses années, la signature d'un protocole technico-financier et de conventions avec les centres hospitaliers sous l'égide de l'ARS.

Si des recettes supplémentaires pérennes se dégageaient, elles seraient intégrées en DM 2023.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEF	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					HORS RESTES A REALISER			AVEC RESTES A REALISER		
Chap	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	Prévision BP 2023	2023/ BP 2022	BP 2022	Prévision BP 2023	2023/ BP 2022	
10	Dotations, fonds divers et réserves		192 528	200 000	200 000	200 000		200 000	200 000		
16	Emprunts et dettes assimilées	481 630	641 455	641 413	641 414	756 054	17,87%	641 414	756 054	17,87%	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204	308 744	204 791	65 124	223 000	328 100	47,13%	416 466	541 046	29,91%	
204	Subventions d'équipement versées		315 720	141 920	125 000		-100,00%	160 460	18 540	-88,45%	
21	Immobilisations corporelles	1 795 209	1 832 969	1 563 495	3 728 850	5 474 967	46,83%	4 887 982	6 580 243	34,62%	
23	Immobilisations en cours	4 079 154	1 584 971	3 449 522	400 000	1 140 000	185,00%	2 840 688	1 599 625	-43,69%	
020	Dépenses imprévues				40 000	50 000	25,00%	40 000	50 000	25,00%	
TOTA	AL DES OPERATIONS REELLES	6 664 737	4 772 436	6 061 475	5 358 264	7 949 121	48,35%	9 187 010	9 745 509	6,08%	
040	Opérations d'ordre entre sections	18 062	4 540	4 914		No. of the last					
040	Neutralisation	708 116	670 000	328 549	310 880	165 745	-46.68%	310 880	165 745	-46.68%	
	Quote-part des subventions transf			443 225	443 226	618 193	39,48%	443 226	618 193	39,48%	
041	Opérations patrimoniales	3 100 014	6 033 512	1 425 788							
TOTA	AL DES DEPENSES D'INVESTISSEN	10 490 929	11 480 487	8 263 951	6 112 370	8 733 059	42,88%	9 941 116	10 529 447	5,92%	
RECE	ETTES D'INVESTISSEMENT										
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 196 422	1 250 840	534 744	600 000	614 720	2,45%	600 000	614 720	2,45%	
13	Subventions d'investissement	1 380 912	982 312	643 940	701 366	975 197	39,04%	701 366	975 197	39,04%	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000	:-	2 300 000	984 331	3 330 095	238,31%	3 284 331	3 330 095	1,39%	
21	Immobilisations corporelles		10 884							10.40.000	
	Immobilisations en cours	6 586									
024	Produits des cessions d'immobilisations				240 000	265 000		240 000	455 000	89,58%	
TOTA	L DES OPERATIONS REELLES	4 483 920	2 244 035	3 478 684	2 525 697	5 185 012	105,29%	4 825 697	5 375 012	11,38%	
040	Opérations d'ordre entre sections	3 194 864	3 194 920	3 065 875	3 070 369	3 402 988	10,83%	3 070 369	3 402 988	10,83%	
040	operations d'ordre t entre section		81 023								
	Opérations patrimoniales	3 100 014	6 033 512	1 425 788							
	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				516 304	145 059	-71,90%	2 045 050	1 751 447	-14,36%	
TOTA	L DES RECETTES D'INVESTISSEM	10 778 799	11 553 490,03	7 970 348	6 112 370	8 733 059	42,88%	9 941 116	10 529 447	5,92%	
SOLD	DE DE L'EXERCICE	287 869	73 003	-293 603							
PESI	JLTAT COMPTABLE (cumulé)	1 972 047	2 045 050	1 751 447							

L'augmentation est de 5,92 % (+588 k€). Les restes à réaliser représentent 1 796 k€ (dépenses) et 190 k€ (recettes). Au BP 2022 ils étaient de 3 828 k€ en dépenses et de 2 300 k€ en recettes.

Les commentaires portent sur les 8 733 k€ (6 112 k€ en 2022) de dépenses hors restes à réaliser.

A. Les dépenses d'investissement

a- Dépenses réelles

Les dépenses réelles augmentent de 48,35% (+ 2 591 k€) pour s'élever à 7 949 k€.

20-204-21-23 Autorisations de programmes (AP): 3 412 k€ crédits de paiement 2023

Cette prévision (cf Annexe 3) concerne les dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour trois opérations immobilières, et le renouvellement et la rationalisation du parc de véhicules. Cette AP Véhicules votée en 2022 pour 3 ans (2ème programme pluriannuel), d'un montant total de 5 962 k€, permet de la lisibilité, de la souplesse et des économies.

- AP Caserne ARBOIS = 500 k€
- AP Caserne SAINT-AUBIN = 253 k€
- AP Caserne LORETTE = 210 k€
- AP Véhicules = 2 449 k€ (1 938 k€ plus 511 k€ de crédits de paiement 2022 non engagés).

20-204-21-23 Immobilisations hors programme : 3 531 k€

Les dépenses d'investissement hors AP augmentent de 65,54 % (+ 1 398 k€) et se détaillent comme suit :

- les dépenses en immobilisations incorporelles s'élèvent à 315 k€, augmentant de 45,21 % (+ 98 k€). Celles-ci sont principalement destinées à l'acquisition de licences de logiciels (257 k€) (solution OXIO, sécurité informatique, Rémocra) ainsi qu'à des frais d'études (55 k€) et des frais d'insertion (3 k€) (annonces marchés publics d'investissement);
- ▶ les immobilisations corporelles réalisées hors programme, qui représentent 3 026 k€, augmentent de 69,95 % (+1 235 k€). Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont les suivantes :
 - 1 175 k€ pour l'acquisition et l'aménagement et les grosses réparations de véhicules :
 - acquisition d'une échelle (790 k€)
 - révision décennale et grosses réparations d'EPA (70 k€) ;
 - renouvellement matériel désincarcération (140 k€)
 - aménagement et réparations divers véhicules (175 k€)
 - 388 k€ pour l'acquisition de matériels de transmission (106 k€ soit +36 k€) et de matériels informatiques (282 k€ soit +39 k€) ;
 - 438 k€ pour l'acquisition de matériels d'incendie et de secours soit une augmentation de 43,78
 % (+ 133 k€);
 - 426 k€ pour l'habillement soit une évolution de 12,16 % (+46 k€). Cette augmentation est due à l'acquisition de casques pour les feux de forêts;
 - 100 k€ pour le matériel médical, comme en 2022 ;
 - 372 k€ pour les rénovations de bâtiments (CIS et Direction) soit -18,00% (-82 k€).100 k€ sont prévus pour des aménagements à la Direction et 272 k€ pour de l'aménagement dans les CIS ;
 - 55 k€ pour le matériel de bureau et le mobilier, soit 32,01 %(- 26 k€) ;
 - 71 k€ d'autres matériels d'outillage technique, soit + 3,68% (+3 k€).
- Les immobilisations en cours s'élèvent à 190 k€. 70 k€ sont prévus pour l'aménagement complémentaire contre les fumées toxiques du plateau technique de formation à Champagnole. 120 k€ sont affectés à une avance versée pour l'acquisition d'un nouveau CCRM suite à l'accident du véhicule du CIS SAINT-JULIEN.

10 Dotations, fonds divers et réserves: 200 k€

Avant le passage à la M57 en 2024, sur les recommandations des comptables, il faut apurer l'article 1069 (reprises sur les excédents capitalisés) pour un montant de 592 528 €. Cette opération s'est effectuée sur 3 années (2021,2022,2023).

16 Emprunts et dettes assimilées : 756 k€

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts relatifs aux opérations immobilières. Il est en augmentation de 115 k€ correspondant à la première année de remboursement du capital de l'emprunt d'équilibre de 2 300 k€. Les annuités sont à capital constant.

020 Dépenses imprévues : 50 k€

Les dépenses imprévues de la section d'investissement doivent permettre de répondre à un besoin d'équipement urgent non inscrit initialement au budget. Le montant augmente de 10 k€ soit +25% compte tenu du contexte économique.

b- Opérations d'ordre

040 Opérations d'ordre entre sections : 784 k€

Neutralisation des amortissements immobiliers d'un montant de 166 k€ et amortissement des subventions perçues d'un montant de 618 k€ (cf recette d'ordre en fonctionnement).

c- Restes à réaliser : 1 796 k€

Les dépenses d'investissement engagées en 2022 mais n'ayant pas été mandatées sont reportées au BP 2023 en tant que « restes à réaliser N-1 ». Au BP 2022 ils étaient de 3 829 k€.

B-Les recettes d'investissement

Les commentaires portent sur les montants de recettes hors restes à réaliser.

a- Recettes réelles

10- Dotations fonds divers et réserves : 615 k€

Les recettes issues uniquement du FCTVA versé par l'État devraient légèrement augmenter de 2,45 % (+15 k€).

13- Subventions d'investissement : 975 k€

Une subvention d'investissement versée par l'Etat pour l'acquisition de véhicules feux de forêt (9 VLHR et 1 CCFS) est inscrite pour un montant de 96 k€. Ce montant pourrait être ajusté à la hausse en DM compte tenu des véhicules déjà acquis en cas d'éligibilité.

Le Département verse une subvention de 378 k€ au titre du remboursement en capital des emprunts contractés par le SDIS pour les casernes cofinancées.

Les subventions d'équipement versées par les communes défendues dans le cadre des opérations d'investissement en cours sont les suivantes :

- AP Caserne ARBOIS = 310 k€
- AP Caserne LE LIZON = 44 k€
- AP Caserne LORETTE = 71 k€
- AP Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 24 k€
- AP Caserne SAINT-AUBIN = 52 k€

o 16- Emprunt : 3 330 k€

L'inscription de 3 330 k€ sert à équilibrer la section. Au BP 2022 elle était de 984 k€ hors RAR (et de 3 284 k€ avec les RAR).

L'augmentation de 2 346 k€ inclut les financements de l'acquisition d'une EPA et de l'avance versée pour le remplacement du CCRM.

b- Recettes d'ordre

024 -Produits de cessions d'immobilisations : 265 k€

Ventes de divers matériels et de véhicules.

CCRM accidenté : cession de l'épave à l'assurance et indemnisation pour l'acquisition d'un CCRM neuf pour un montant de 225 k€.

o 040- Opérations d'ordre entre sections : 3 403 k€

Il s'agit de la dotation aux amortissements, en augmentation de 10,83 % (+ 333 k€) ;

Le budget primitif ne prévoit pas d'inscription d'un virement de crédits depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

c- Résultat

Le résultat cumulé repris dès le BP est de 1 751 k€ (2 045 k€ au BP 2022).

d- Restes à réaliser : 190 k€

Vente de l'ensemble immobilier Rue des Gentianes à LONS-LE-SAUNIER.

III. LES RATIOS

DETTE

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	BP 2023		
Capital restant dû au 1/1	8 491 467 €	9 073 291€	7 368 381 €	7 368 381 €	9 026 969 €		
Total recettes réelles de fonctionnement	17 900 520 €	18 478 409 €	19 848 337 €	18 845 453 €	20 344 130 €		
Ratio de surendettement	0,47	0,49	0,37	0,39	0,44		
Epargne brute (RRF-DRF)	2 560 421	2 496 927	2 591 317	1 941 851	1 942 661		
Capacité de désendettement (en années)	3,32	3,63	2,84	3,79	4,65		

Autres ratios

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	BP 2023
Epargne de gestion	2 577 789	2 583 359	2 789 799	2 141 456	2 355 870
Epargne brute (CAF brute)	2 560 421	2 496 927	2 591 317	1 941 851	1 942 508
Remboursement en capital	481 630	641 455	641 413	641 414	756 054
Epargne nette	2 078 791	1 855 471	1 949 904	1 300 437	1 186 454
Capacité d'Autofinancement Courant	0,88	0,90	0,90	0,93	0,94
Rigidité des charges structurelles	0,72	0,74	0,72	0,75	0,72

⁻ **Epargne de gestion** : = excédent brut d'exploitation (hors produits et charges financiers et exceptionnels)

Évalue l'équilibre financier de la gestion courante pour identifier ou anticiper un déséquilibre de la section fonctionnement.

- Epargne brute :

= capacité d'autofinancement brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

Elle doit permettre de faire face au remboursement de la dette (capital) et de financer tout ou partie de l'investissement.

- Epargne nette :

= épargne brute- remboursement en capital

Elle permet d'évaluer la capacité d'une collectivité à autofinancer ses investissements

⁼ recettes de gestion – dépenses de gestion

- Capacité d'Autofinancement Courant

= (dépenses réelles de fonctionnement+ remboursement de capital) / recettes réelles de fonctionnement

Moyenne CA 2021 SDIS catégorie C: 0,92

- Rigidité des charges structurelles :

= (charges du personnel + intérêts + capital) / recettes réelles de fonctionnement

permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles.

Moyenne CA 2021 SDIS catégorie C: 0,72

IV. CONCLUSION

Pour le fonctionnement l'envolée inflationniste notamment pour les fluides « plombe » la section et nous empêche de consacrer plus de crédits aux ressources humaines. Rappelons que l'équilibre de cette section est pour l'instant précaire puisqu'environ 500 à 600 k€ de dépenses de fluides ne seraient pas financés et qu'il n'est pas possible d'obtenir plus de recette au BP, un financement devra être trouvé en DM. Toutefois la progression de la dotation aux amortissements a été ralentie.

L'augmentation conséquente des recettes (Département, EPCI et communes) contribue à une meilleure santé de la section de fonctionnement. Cette progression devra être poursuivie régulièrement, dans la perspective de financement des amortissements, d'une neutralisation des amortissements immobiliers moins élevée, d'une reprise des résultats cumulés dans un Budget Supplémentaire, et d'une inscription d'emprunt liée uniquement à des acquisitions et constructions. Concernant la neutralisation une marge de 215 k€ existe sur l'exercice et pourrait être fort utile en DM, notamment dans la perspective d'augmentation du point d'indice. La prévision de recettes santé a été très prudente et une perspective de recettes supplémentaires pourrait intervenir en cours d'année. Il est impératif que les recettes 2022 et 2023 liées au SMUR soient confirmées par la signature de conventions et que le passé soit apuré.

Concernant l'investissement l'engagement ou la réalisation d'un nouvel emprunt sera indispensable malgré la hauteur du résultat cumulé actuel.

La difficulté à partir de 2024 sera d'articuler un niveau d'investissement raisonnable avec les besoins prioritaires identifiés dans le SDACR, pour soulager la section de fonctionnement notamment au travers de la dotation aux amortissements.

De façon générale il faut aussi rechercher des sources d'optimisation et d'économies.

Parmi elles, concernant les centres il s'avère que quelques-uns ne disposent plus d'un effectif suffisant pour assurer une couverture opérationnelle adéquate et ne pourront renforcer leur effectif malgré les efforts déployés pour le volontariat, la question se pose de la poursuite de leur existence. D'autre part quelques regroupements volontaires sont envisagés. Tout ceci pourrait constituer une source d'économie à compter de 2024, en corrélation avec le SDACR qui définira la couverture opérationnelle efficiente dans l'espace et dans le temps.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section.

	Crédits BP 2022 totauxvotés en		BP 2023	Evolution 2	023/BP 2022		2023/crédits ux 2022
		2022		%	€	%	€
FONCTIONNEMENT	19 973 971	20 920 078	21 854 610	9,42%	1 880 639	4,47%	934 532
INVESTISSEMENT hors RAR	6 112 370	7 596 965	8 733 059	42,88%	2 620 690	14,95%	1 136 094
TOTAUX	26 086 341	28 517 043	30 587 670	17,26%	4 501 329	7,26%	2 070 626
INVESTISSEMENT avec RAR	9 941 116	11 425 711	10 529 447	5,92%	588 331	-7,84%	- 896 264
TOTAUX AVEC RAR	29 915 087	32 345 789	32 384 057	8,25%	2 468 970	0,12%	38 268

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Primitif 2023, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2, accompagnées en annexe 3 du récapitulatif Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement et en annexe 4 du récapitulatif de la dette ; le vote est réputé fait par chapitre.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

DECISION N° C 2023-16 DU 21 MARS 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2023, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2, accompagnées en annexe 3 du récapitulatif Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement, en annexe 4 du récapitulatif de la dette et en annexe 5 d'un graphique; le vote est réputé fait par chapitre.

Le document budgétaire signé est joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture le 3 MARS 3 2023 Affiché le 2 9 MARS 3 2023 Publié au RAA du 1er trimestre 2023 Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA,

Clément PERNOT